

DEC221396DR06

Décision portant nomination de Mme Edith Rollet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UPS76 Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

Vu la décision DEC190340DIST portant nomination de Claire François aux fonctions de directrice de l'UPS76 INIST ;

Vu l'avis du conseil d'unité – HSCT en date du 15 octobre 2021 ;

Considérant que Mme Edith Rollet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'université de Lorraine à Nancy du 02/02/2022 au 01/04/2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Edith Rollet, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique à compter du 1^{er} mai 2022.

Mme Edith Rollet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Edith Rollet est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 1^{er} mai 2022

La directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Claire François

Edwige Helmer-Laurent

